

LOUIS ALLIER

---

DOSSIER SOCIO-  
ÉCONOMIE DU  
NUMÉRIQUE

---

JANVIER 2021

---

"Internet Archive met en place et promeut la violation du droit d'auteur à grande échelle" déclare Maria Pallante, présidente de l'association professionnelle des éditeurs américains, après que l'entreprise californienne Internet Archive ne diffuse gratuitement des milliers de livres durant la période du confinement. En effet, quatre groupes éditoriaux, dont Hachette, ont porté plainte contre la plateforme dénonçant une violation de droits d'auteur.

Ces faits datant de juin 2020 rappellent le phénomène du « *scantrad* ». Cette pratique vieille des années 90 consiste à numériser des œuvres (principalement des mangas) et à les traduire depuis leur langue originale vers une autre (anglais ou français par exemple). Ces « *scans* » sont alors distribués gratuitement en téléchargement sur Internet ou directement disponible sur des sites pirates.

Ces deux phénomènes ont des similitudes et nous pose la problématique suivante : **En quoi ces deux cas illustrent la lutte contre les pratiques de lecture illégales sur Internet ?** Pour répondre à cette question, nous allons, dans un premier temps, nous intéresser globalement à ce qu'est la lecture numérique. Ensuite, nous nous intéresserons plus spécifiquement au phénomène du « *scantrad* ». Enfin, nous confronterons ces deux phénomènes.

« Le livre numérique (en anglais : ebook ou e-book), aussi connu sous les noms de livre électronique et de livrel, est un livre édité et diffusé en version numérique, disponible sous la forme de fichiers, qui peuvent être téléchargés et stockés pour être lus sur un écran. », nous définit Wikipédia. En France, le chiffre d'affaires de l'édition numérique s'établit à 232,3 millions d'euros. Cela représente une progression de 9,2% par rapport à 2018. Selon une enquête menée par Opinion Way en février 2019 pour la Sofia (Société Française des Auteurs de l'Écrit), le SNE (Syndicat national de l'édition) et la SGDL (Société des Gens de Lettres), 22 % des Français déclarent avoir déjà lu un livre numérique tandis que 6 % envisagent de le faire, alors que l'année précédente, seuls 20 % des Français affirmaient avoir déjà lu un livre numérique. Il s'agit là du taux le plus élevé depuis que le baromètre est réalisé, c'est-à-dire depuis huit ans. L'étude souligne également que le marché du livre numérique est encore en pleine construction : 39 % des lecteurs actuels de livres numériques ne l'étaient pas il y a encore un an, ce qui signifie que le marché attire toujours de nouveaux usagers. En 2021, et depuis maintenant quelques années, le livre numérique

semble bien établi dans le paysage technologique actuel, tout en se faisant discret. Mais comment en est-on arrivé jusqu'à atteindre ces chiffres ?

Dans les années 70, le scientifique américain Michael Hart lance la création du projet Gutenberg. Son but : Numériser des œuvres du domaine public et les distribuer par voie numérique. En 1994, ce projet numérise et met en ligne son centième livre après la mise en ligne des œuvres complètes de William Shakespeare. Cette nouvelle technologie donne des idées à de nombreux ingénieurs et en 2000 la société française Cytale lance au Salon du livre de Paris sa toute nouvelle création : le CyBook, une liseuse ancêtre de celles que l'on connaît aujourd'hui. Cette dernière se trouve être un grand échec. Mais cette mésaventure ne semble pas totalement effrayer les entreprises puisqu'en 2004 Sony et Google lancent eux aussi leurs premières liseuses. En 2007, c'est Amazon qui se lance dans la course au livre numérique avec Kindle. À partir de 2008, la qualité de lecture sur l'écran des liseuses s'améliore considérablement. Ces améliorations assurent au numérique une progression des parts de marché américain dans le secteur du livre, à partir de 2010. De nombreux éditeurs commencent dès lors à distribuer, sous format électronique, des livres tombés dans le domaine public. Au même moment, pour une question de coûts et de rentabilité, certains éditeurs commencent à publier leurs auteurs de cette manière. Aussi, certains auteurs désirant se libérer des contraintes imposées par les éditeurs, ou dont les manuscrits n'ont jamais été publiés, choisissent dès lors d'emprunter la voie de l'auto-édition numérique pour mettre à la disposition du public leurs œuvres, et ce, gratuitement ou non.

On retrouve dans un article Télérama de 2008 que « lors de la foire de Francfort, le grand rendez-vous mondial annuel des éditeurs, 40% des mille professionnels interrogés ont estimé que la vente de contenus téléchargeables détrônerait celle des livres traditionnels à l'horizon 2018. » Mais où en est-on réellement ? L'engouement pour l'ebook existe bel et bien. En cinq ans, la proportion de lecteurs de livres numériques dans l'Hexagone a quadruplé. Elle est passée de 5% en 2012 à 21% en 2017, selon les chiffres du Syndicat national des éditeurs en 2017. Malgré cet attrait grandissant, les revenus du livre numérique ne décollent pas. En 2019, le chiffre d'affaires des ventes de livres numériques (232,3 M€) représente 8,7% du chiffre d'affaires total des ventes de livres des éditeurs (2 665 M€). Un niveau très inférieur à celui des pays anglo-saxons, où le e-book a rapporté jusqu'à 35% des revenus totaux du livre, et s'est stabilisé à 25%. Cette différence est due aux prix librement

fixés par les libraires anglo-saxons, alors que la législation française impose un prix unique du livre depuis la loi Lang de 1981, étendu au e-book en 2011. Cette loi oblige tous les revendeurs à afficher un même prix de vente, fixé par les éditeurs.

Plus globalement, intéressons-nous au marché du livre en France. Le chiffre d'affaires des éditeurs (ventes de livres et produit des cessions de droits) est passé de 2 670 millions en 2018 à 2 806 millions d'euros en 2019. Cela représente une hausse de 5.5% et le nombre d'exemplaires vendus a augmenté, passant de 419 millions à 435 millions en 2019 (+3,8%). La tendance en 2019 était bonne malgré les ebooks, et les deux marchés cohabitent bien. Cependant, à cause de la pandémie mondiale qui sévit toujours en 2021, le marché de l'édition connaît une baisse historique aussi bien en termes d'exemplaires vendus que de valeur. Selon une étude de l'institut GFK pour Livres Hebdo, le marché du livre a connu une baisse historique de 66% en valeur et de 58,5 % en nombre d'exemplaires sur la période du 16 mars au 12 avril 2020 par rapport aux quatre mêmes semaines de 2019. - 97 % pour les guides touristiques... - 90 % pour les livres d'art... - 84 % pour les sciences humaines... Les ventes d'ouvrages se sont littéralement effondrées en France durant le premier confinement. À l'inverse, dès l'été 2020, les ventes de livre en France ont connu une hausse inespérée, avec un chiffre d'affaires 22% plus élevé que celui de 2019. Ce rebond des ventes se caractériserait alors comme une forme de soutien à l'égard d'un commerce considéré comme fragile. Certains acteurs du milieu éditorial expliquent ce rebond en considérant les librairies comme avant tout un lieu social. Ainsi, des personnes en manque d'interactions sociales se sont rendu avec plaisir dans leurs librairies de quartier.

En conclusion, malgré la pandémie qui a gravement fait chuter le marché du livre, ce dernier a su rebondir fin 2020 et semble se porter plutôt bien. Parmi tout cela, le livre numérique a su au fil des années se créer une place et conquérir une partie des lecteurs, toujours sans menacer l'édition papier, mais en ramenant petit à petit des nouveaux lecteurs chaque année.

Maintenant, intéressons-nous brièvement au marché du manga avant de parler du phénomène du scantrad, expliquant ainsi l'écho qu'il fait à l'affaire d'Internet Archive.

En 2020, le manga représente en France 39 % des ventes de BD. Avec 19 millions d'unités écoulées en 2019 (+14%), le segment poursuit son incroyable croissance. Depuis 2015, les ventes de manga ont bondi de 50 %, et n'ont jamais atteint un tel niveau. On ne peut plus considérer ce secteur comme un effet de mode. Tous les éditeurs spécialisés ont vu leurs ventes bondir de 10% à 30% en un an.

Même si les ventes n'ont jamais été aussi hautes en France, le monde du manga existe depuis des années. Le phénomène du scantrad a émergé peu après que la technologie n'ait permis de la faire, dans les années 90 donc. La cause ? Une forte carence dans l'offre légale physique. Les œuvres n'étaient que très peu distribuées en dehors du Japon. Lorsque l'on parle de scantrad, on parle généralement de chapitres piratés, et non de tomes complets. Cela est dû au fait que les mangas sont traditionnellement prépubliés par chapitre dans des magazines japonais, avant d'être vendus en volumes reliés. Pour suivre au plus près cette temporalité (hebdomadaire, mensuelle ou bimensuelle), les pirates scannent ces chapitres et les traduisent ensuite en français (ou se contentent de traduire les scans américains). C'est pour cela que l'on parle de scantrad (ou « scanlation » en anglais). Pendant longtemps, les scans ont été les seuls moyens pour un fan français d'accéder à ses contenus favoris. Aujourd'hui, des groupes de fans (des « teams ») se sont organisés pour produire de façon plus industrielle ces scans. Certains éditeurs légaux se sentent même menacés par ces teams. En effet, ils dénoncent les producteurs de scans qui postent des chapitres traduits sur leurs sites remplis de publicités. Cela leur permet de tirer du bénéfice de cette pratique illégale. Ces sites sont très difficiles à faire fermer, car ils sont souvent installés sur des serveurs à l'étranger. En plus du scantrad, certains pirates parviennent à voler le matériel avant même l'impression du magazine au Japon. D'autres ne se privent pas pour hacker les fichiers légaux et apposer leur logo dessus. Enfin, certains pirates photocopient des œuvres déjà parues en France pour les partager gratuitement et illégalement sur Internet. Parmi toutes ces pratiques peu scrupuleuses, certaines teams appliquent un « code éthique ». Bien que parfaitement au courant de l'illégalité de leurs actes, ils ne diffusent que des œuvres encore indisponibles en France. Ainsi, ils ne se lancent plus dans de nouvelles séries si elles ont déjà reçu une licence. Pour celles qui le deviennent, les chapitres sont supprimés au fur et à mesure, au bout d'un mois environ, dans le cas d'un rythme de parution hebdomadaire. Seules les séries non licenciées restent disponibles en intégralité. Le but de ces teams plus « éthique » est de proposer aux fans français des séries qui n'existent pas encore en France

et si elles le sont, de leurs proposer les chapitres le plus rapidement possibles après la sortie japonaise. Selon eux, s'ils le font c'est parce qu'aucune réelle offre légale n'existe encore. Cependant, quelles que soient les intentions de ces personnes, leurs actes sont toujours illégaux, et ils s'exposent à des sanctions pour viols de droits d'auteurs. Malgré tous les efforts des éditeurs français, rien ne leur permet vraiment de contrôler ces pratiques, car les serveurs ou les personnes en charge de ces sites sont presque tout le temps à l'étranger, où les injonctions n'ont pas de suite.

Un des arguments des amateurs de scantrad est qu'il permettrait de faire découvrir ou de populariser des œuvres auprès du public, dont une partie se tournerait ensuite vers l'achat de mangas papier. Les éditeurs ne sont pas tous de cet avis puisqu'ils donnent des contre-exemples en citant des œuvres ayant très bien marché sur des sites pirates qui n'ont pourtant pas très bien fonctionné à la vente. Aucune étude n'a été réalisée conformant ou infirmant un possible lien entre popularité en scan et nombre de ventes. De nombreuses séries ont pu voir le jour en France grâce au soutien des fans sur les réseaux. Ceux ayant reçu le plus de soutien ont vu leurs ventes être à la hauteur des espérances des éditeurs. Par exemple, la série *Kingdom*, réputée impubliable sur le marché français à cause de son grand nombre de tomes existant doit son essor à sa publication effrénée des éditions Meian. Face à cette prise de risque et face au bide annoncé, cette série cartonnant au Japon (2<sup>e</sup> plus grosse vente là-bas), suggère un volume de ventes par tome autour des 5 000 exemplaires en moyenne. La série semble donc rentable pour son éditeur, répond à une demande de longue date de nombreux lecteurs et propose une stratégie innovante d'abonnement en communiquant de manière bien sentie. C'est pourquoi certaines maisons d'éditions avouent que le scantrad ne nuit pas tant que ça aux ventes des mangas papier en France. En revanche, le piratage freine le développement du marché numérique légal, qui a beaucoup de mal à démarrer.

La lecture de scantrads permet de lire des œuvres en avant-première française, en même temps que les Japonais, voire même avant dans certains cas. Pour répondre à cette envie d'immédiateté des lecteurs, les éditeurs ont testé plusieurs stratégies, plus ou moins payantes. Dans un premier temps, ils ont tenté de créer leurs propres magazines de prépublications à l'instar des mythiques opus japonais, tel que le Weekly Shōnen Jump. Malgré les diverses tentatives de différents éditeurs, le succès commercial n'a hélas jamais été au rendez-vous. Une autre stratégie, toujours en place à ce jour, est de recourir au

simultrad, consistant tout simplement à proposer une traduction légale en simultané (ou presque) avec la sortie japonaise. Les éditeurs proposent au lecteur d'acheter légalement pour 0.89€ un chapitre. Encore une fois, cette solution n'est pas considérée comme alléchante par les lecteurs, car elle n'apporte pas de plus-value par rapport à un site proposant le même chapitre, en même temps, mais de manière gratuite, malgré le côté illégal de la chose. Les prix pratiqués paraissent encore trop élevés aux yeux de certains. En effet, un coût entre 50 centimes et 1€ peut très vite revenir excessivement cher lorsque l'on sait que de nombreuses séries dépassent les 300 chapitres. Ainsi, un fan suivant plusieurs séries à la fois ne peut pas se permettre de dépenser de telles sommes.

Une plateforme unifiée semblable à Netflix semble se rapprocher d'une solution selon de nombreux fans de mangas. La simplicité d'accès au scantrad participe à son attractivité. L'utilisation d'un seul site pirate peut donner accès à d'immenses catalogues issus de tous les éditeurs japonais. Difficile, en termes d'offre légale, de rivaliser. Dans le domaine des offres gratuites, la maison d'édition japonaise Shûeisha a tenté sa chance début 2019 avec Manga Plus, qui publie des traductions en anglais et en espagnol des derniers chapitres de ses magazines de prépublication, notamment le mythique Weekly Shônen Jump. Certains éditeurs français restent frileux à l'idée de proposer une offre numérique centralisée puisque cela pourrait impacter les ventes physiques. Ventes qui sont depuis près de 5 ans en grande expansion. D'autres éditeurs ne partagent pas cet avis considérant qu'une offre « à la Netflix » répondrait plus aux habitudes de consommations des fans et pourrait donc peut-être faire chuter la consommation illégale.

Quoi qu'il arrive, le public français est sujet à un fort attachement à l'objet-livre. De nombreux lecteurs aiment avoir de belles collections. C'est pourquoi, les éditeurs, pour pousser les fans à continuer d'acheter les séries, malgré la longueur de celles-ci (le hit One Piece est rendu à son 97<sup>e</sup> tome en France), proposent régulièrement des coffrets, des plus-produits, pas tant pour recruter, mais plutôt pour fidéliser.

En conclusion, le scantrad est une pratique répandue dans le monde et ancrée en France depuis de nombreuses années. Elle fait face aux manques d'offres légales permettant les avantages que proposent ces sites pirates. Les éditeurs français sont dans une phase de réflexion, car ils ont peur que l'apparition d'une plateforme numérique légale type Netflix ne fasse chuter leurs ventes physiques, alors qu'elles sont au plus haut.

Le cas de la plainte portée contre la plateforme Internet Archive par quatre groupes éditoriaux donnant accès à un million de livres durant le confinement ainsi que le cas de la pratique du scantrad illustrent tous les deux la lutte contre le piratage de livres sur Internet. Cependant, même si ces deux phénomènes se ressemblent, ils ne découlent pas des mêmes causes. L'un sert à pallier le manque d'accès à la culture en temps de confinement ; un temps où les gens ne pouvaient plus se rendre en bibliothèque ou en librairie. L'acte d'Internet Archive pourrait être vu comme bienveillant, mais les éditeurs ne le voient pas du même œil puisqu'un grand enjeu économique est soulevé. Ensuite, l'autre phénomène sert à pallier le manque d'offre légale en France et démontre un certain retard que les éditeurs Français ont par rapport aux sorties des chapitres de mangas hebdomadaires au Japon. Malgré le fait que les éditeurs de mangas français ne réussissent pas à combler totalement les attentes des plus grands fans, le marché du manga en France n'a jamais été aussi haut.

Ensuite, les deux cas étudiés font apparaître deux usages de consommations du livre différents ; la lecture numérique, avec l'ebook par exemple, et la lecture physique plus traditionnelle. Certains préfèrent la lecture numérique, car c'est un moyen simple et peu coûteux de lire une quantité considérable d'ouvrages. Que ce soit sur téléphone, tablette, ou ebook, ce format est souvent plus pratique qu'un livre, puisqu'un seul appareil permet de lire énormément d'œuvres différentes. Dans le cas du scantrad, la pratique est même gratuite, puisqu'illégale. Elle convient donc à un large public, souvent jeune, ne pouvant pas se permettre de dépenser beaucoup d'argent dans des mangas revenant vite cher. D'autres lecteurs restent accrochés au format physique, et en particulier en France, car les Français sont adeptes du livre-objet et aiment avoir une belle collection de livre. La notion d'immersion est un argument qui ressort souvent parmi les adeptes du format physique.

Quelles que soient les préférences des lecteurs du monde entier, le livre numérique apparaît comme une évolution logique due aux évolutions technologiques, et ne mettent pas en cause, à l'heure actuelle, le marché du livre physique. Les usages changeants des lecteurs influent sur les nouvelles technologies de la même manière que les avancées technologiques influent sur les comportements et usages des lecteurs.



## SOURCES

6 chiffres qui expliquent pourquoi le e-book ne fait pas recette en France. *BFM BUSINESS* [en ligne]. Disponible à l'adresse :

[https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/culture-loisirs/6-chiffres-qui-expliquent-pourquoi-le-e-book-ne-fait-pas-recette-en-france\\_AN-201801130078.html](https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/culture-loisirs/6-chiffres-qui-expliquent-pourquoi-le-e-book-ne-fait-pas-recette-en-france_AN-201801130078.html)

[Bilan Manga 2019 ] Ventes en France : l'extraordinaire ascension ! – Journal du Japon.

[en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.journaldujapon.com/2020/04/19/bilan-manga-2019-ventes-en-france-lextraordinaire-ascension/>

CHEKER, Annie. L'ebook : naissance et évolution. *Monde du Livre* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://mondedulivre.hypotheses.org/12>

Covid-19 : le marché du livre s'effondre de près de 60 %. *Archimag* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2020/04/20/covid-19-marche-livre-effondre-60>

Enquête sur le «scantrad», le piratage de mangas à l'échelle industrielle. *LEFIGARO*

[en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.lefigaro.fr/bd/enquete-sur-le-scantrad-le-piratage-des-mangas-a-l-echelle-industrielle-20200717>

IDBOOX, SUTTON Elizabeth-conseil en édition numérique et co-fondatrice. France -

Marché du livre papier et numérique 2019-2020 - IDBOOX. [en ligne]. Disponible à

l'adresse : <https://www.idboox.com/economie-du-livre/france-marche-du-livre-papier-et-numerique-2019-2020/>

IDBOOX, SUTTON Elizabeth-conseil en édition numérique et co-fondatrice. Quel est le nombre de livres numériques disponibles en France en 2020 ? - IDBOOX. [en ligne].

Disponible à l'adresse : <https://www.idboox.com/etudes/quel-est-le-nombre-de-livres-numeriques-disponibles-en-france-en-2020/>

Le manga atteint de nouveaux sommets en France. *LEFIGARO* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.lefigaro.fr/medias/le-manga-atteint-de-nouveaux-sommets-en-france-20200131>

Les chiffres du livre numérique en France : étude GfK et 9e baromètre Sofia/SNE/SGDL | Lettres Numériques. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.lettresnumeriques.be/2019/03/22/les-chiffres-du-livre-numerique-en-france-etude-gfk-et-9ebarometre-sofiasnesgdl/>

Marché du livre : comment la hausse des ventes dessine l'imaginaire collectif. *France Culture* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.franceculture.fr/emissions/affaire-en-cours/marche-du-livre-comment-la-hausse-des-ventes-dessine-limaginaire-collectif>

Scanlation, 2020. *Wikipédia* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Scanlation&oldid=178206900>

Scantrad (définition). *Otakia* » *Tests et articles de livres, objets, séries et produits dérivés* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <http://www.otakia.com/19757/dicotakia/lexique/scantrad-definition/>